

Compte rendu de la réunion du conseil du 30 octobre 2020

Présents : M. Chevée, Mme Bacle, M. Oussibla, M. Lemonnier, Mme Slater, M. Fabre, M. Amchin, Mme Guyon-Daniel, M Pitel, M. Dos Anjos, Mme Bigeault, Mme Courtois, Mme Pierson, M. Georges

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de respecter une minute de silence en hommage à Samuel Paty et aux personnes tuées hier à Nice.

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre 2020

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre transmis avec la convocation est soumis au conseil municipal pour adoption. Le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité

Règlement intérieur du conseil municipal D2020.10.30.001

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Une proposition de règlement intérieur a été transmise aux conseillers municipaux.

Une modification est apportée à l'article 8 : Fonctionnement des commissions municipales

- suppression de la ligne « Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation d'un vice-président. »
- Le maire délègue à un adjoint ou à un membre du conseil municipal la présidence des commissions

Article 4 : Accès aux dossiers : Les informations devant faire l'objet d'une délibération seront transmises au plus vite aux conseillers et au plus tard trois jours avant la réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur

Décisions modificatives du budget : achat de l'immeuble sis 11 bis rue Lucien David D2020.10.30.002

Monsieur le Maire donne des précisions quant à l'avancement de la requête de M. Berrier auprès du tribunal administratif de Caen :

- la requête de M. Berrier pour la suspension de la délibération par laquelle le conseil municipal a fait valoir son droit de préemption sur l'immeuble « Brico Bretoncelles » a été rejetée.
- M. Berrier a confirmé le maintien de sa requête en annulation au fond
- Toutefois la commune a jusqu'au 17 novembre 2020 pour consigner le prix de vente à la Caisse des Dépôt et consignation, sinon M. Donnet et Ninidou pourraient alors aliéner son bien librement.

Les crédits ont été prévus lors de la réunion du 17 juillet 2020. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en consignation du prix de vente.

Espace Abbé Fret :

- Convention Médiathèque Départementale de l'Orne D2020.10.30.003

La médiathèque départementale a pour mission le développement de la lecture publique sur l'ensemble du département. La Commune a la compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire.

Une convention de fonctionnement de la médiathèque est proposée par le Conseil Départemental.

Les engagements pour la commune sont notamment :

- fournir un local ouvert au public au minimum 14 heures par semaine (bibliothèque ouverte 20 h par semaine)
- Assurer l'accès et le prêt gratuit des documents aux usagers
- Approuver un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la médiathèque
- Doter la médiathèque de deux accès gratuits à internet (en cours)
- Confier la gestion et l'animation à un salarié assisté de bénévoles
- Créer une ligne budgétaire de 2 € minimum par habitant pour l'achat de documents
- Créer une ligne budgétaire de 0.30 € pour l'action culturelle...

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention proposée. Monsieur Le Maire est autorisé à signer la convention proposée, décision prise à l'unanimité.

- Convention avec les bénévoles : D2020.10.30.004

Mesdames Yveline Renoult, Evelyne Guillin, Thérèse Balent, Claude Van Der Maelen, Francette Lecomte, Chantal Guilbert, et Dominique Brunet sont volontaires pour être bénévoles à la médiathèque

Une charte de coopération collectivité /bénévole est proposée. Elle permet de définir le rôle des bénévoles dans la médiathèque. Elles ont suivi une formation dispensée par la Médiathèque Départementale de l'Orne.

Mme Renoult Yveline propose de développer le centre de généalogie. Certaines préfèrent s'occuper des enfants et d'autres des personnes âgées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la charte avec chacune des bénévoles, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité;

Eglise : convention avec la Fondation du Patrimoine D2020.10.30.005

Monsieur le Maire présente le devis de Mme Annick DIEU pour les travaux du plafond de la nef qui s'élève à 38000 €. Il propose de le valider.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine et de BPN en vue de réaliser ces travaux.

Ces travaux pourront être financés par une subvention DETR de 20 %, une subvention de la Fondation du Patrimoine de 20 %, une participation de BPN

Des décisions seront à prendre ultérieurement quant à la solution à adopter pour l'échafaudage : achat ou location ? Achat à plusieurs communes ou cdc ? Chariot élévateur ? Attention le sol peut être instable !

Le conseil municipal accepte le devis de Mme Dieu d'un montant de 38000 € pour les travaux du plafond de la nef et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine et l'Association Bretoncelles Patrimoine Nature.

ENS Vallées et Marais : convention D2020.10.30.006

La prairie d'environ 7 ha située sur l'Espace Naturel Sensible est mise à disposition gratuitement de M. Julien COUTANT, agriculteur à Bretoncelles. Monsieur le Maire propose de signer une convention avec celui-ci pour en définir les modalités. Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. Julien Coutant.

BPN veut créer une oseraie, une convention sera également proposée.

-SIAEP le Pas Saint Lhomer—Les Menus : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 D2020.10.30.007

Le SIAEP a transmis le rapport annuel 2019. Lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire a été chargé de demander des précisions aux SIAEP quant à l'analyse non conforme et aux dépenses non indiquées dans le rapport.

Le SIAEP a apporté les réponses suivantes :

-L'analyse d'eau qui n'était pas conforme se situe sur la commune de Le pas st l'Homer au lieu-dit « Le Hannon », l'ARS soulignait la présence de CVM, c'est pourquoi nous avons mis en place un calen-

drier de purges régulières effectuées par le fontainier à cet endroit.

-en ce qui concerne les dépenses, ce rapport annuel n'est pas un rapport d'activité du SIAEP c'est pourquoi le budget n'y est pas exposé en totalité.

Ce rapport annuel concerne uniquement le prix (d'où la vision des recettes et des dépenses investissements) et la qualité du service d'eau potable. Il est établi d'après une trame fournie par le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne.

-Les travaux d'investissement pour 2018 correspondent pour la plus grosse partie à la mise en place de l'usine de traitement des pesticides à La Repesserie.

Pour 2019, il y a une partie pour La Repesserie.

Les autres dépenses investissements concernent les achats de compteur, le matériel pour entretien du réseau et continuité de distribution d'eau.....(renforcement canalisation, pompes stations....)

Monsieur le Maire propose de soumettre au conseil municipal l'adoption du rapport. A l'unanimité

Plusieurs remarques sont à noter :

La présence de CVM dans les canalisations desservant le hameau du Hannon est inquiétante.

Pourquoi il appartient au SIAEP de créer une usine pour une pollution qui n'est pas de son fait, (pollueur payeur)

Que deviendra le syndicat en 2026, lorsque la compétence sera transférée à la Communauté de Communes

Arrivée de Mme Hays

Régie eau : admission en non valeurs D2020.10.30.008

La trésorerie de Mortagne demande au conseil municipal d'admettre en non valeurs les factures d'eau émises en 2018 et en 2019 au nom de Mme Yvette DOVO. Le montant total de 150.87 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non valeur cette somme.

Logiciel Mairie : renouvellement du contrat pour trois ans D2020.10.30.009

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance. Ségilog propose de renouveler celui-ci pour une période de trois ans. Le coût annuel sera de 3630 € ht par an. M. le Maire est autorisé à signer la convention. (à l'unanimité)

- Demande d'acquisition d'une parcelle de chemin par M. Alloteau D2020.10.30.010

Monsieur Claude Alloteau souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de chemin sise au Frou de la Gode-fraise. Le conseil municipal décide de proposer à M. Claude Alloteau la vente de cette parcelle de chemin pour la somme forfaitaire de 600 €. Les frais de bornage, d'enquête publique et les frais d'acte ou honoraires sont à la charge du pétitionnaire.

- site internet de la Commune D2020.10.30.011

Monsieur le Maire propose de refaire totalement le site internet de la commune. Il a reçu plusieurs propositions. Le conseil municipal retient la proposition de Campagnol.fr qui est un service de l'AMRF. Le coût sera de 320 € TTC par an

- Divers

- MAM : dépôt des offres pour le 23 octobre à 12 h

31 entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offre et 18 entreprises ont répondu en déposant un dossier. Deux lots sont infructueux faute de réponse (carrelage et peinture-revêtement de sols). L'architecte est chargé de l'analyse. Une réunion de la commission d'appel d'offre sera organisée afin de prendre connaissance des analyses et pour la suite à donner, suivie d'une réunion du conseil municipal. Elle aura lieu le 10 Novembre 2020 à 17 h à la Mairie.

Diverses informations :

Ecole en plein air le mercredi : les élèves de deux classes, assis sur les bancs, participent à l'écriture de petites histoires

Parc Naturel : Daniel chevée représentant de la commune participera à la réunion en vidéoconférence lundi 2 novembre

Le Marché de Noël est annulé

Réunion sur la mobilité à Rémalard : transport à la demande, Réso'ap organisé par la MSA

Voirie : travaux du Gravier jusqu'au carrefour du printemps vont être faits, les ponts de la discorde, le parapet du pont route de la loupe vont être refaits

Conseil Municipal des Jeunes : la réunion du 31 octobre est maintenue

Absence de Mme Met depuis le 16 mai 2020. Mme Frédérique Prieur va la remplacer à l'agence postale du mardi au vendredi à partir du 3 novembre.

Prévisions de travaux déterminer s'ils sont d'intérêts publics ou privés avant de prendre une décision

Porte du gymnase : le devis obtenus est très élevés. Réflexion pour une autre solution

Démarches sur les locaux vacants :

Sélection d'octobre

4 les jardins, le propriétaire s'est engagé à nettoyer son terrain avant le 31 décembre 2020

28 La Dougère : un courrier est envoyé aux propriétaires

20 la Dourdannerie : cette maison serait vendue (affaire à suivre)

Sélection de novembre

La Booz : la maison menace ruine

8 rue Roger Calbris

6 rue Gareau : la maison serait vendue

Les travaux de réfection du mur du cimetière sont en cours. Le mur penche, trouver une solution pour éviter qu'il ne tombe. Le portail ferme avec une ficelle !

Des chardons poussent dans le cimetière

Résidence du Pré de Crochet : sur le rond point le panneau a été arraché,

Ajouter un panneau sous le panneau autorisant l'accès aux habitants du pré de crochet

Rue sortant à cote de la tour : de plus en plus de véhicules empruntent cette rue depuis la pose des conteneurs de tri sélectif à la Cité de la Booz

Te61 : les techniciens sont venus. Il serait possible de chauffer la salle des fêtes, l'épicerie et son appartement, la médiathèque. Il faudra trouver un endroit pour installer une chaudière, l'espace aire de jeux pourrait convenir

Compteur d'eau de Pascal Georges. L'ancien compteur n'a pas été déposé lorsque le nouveau compteur a été installé dans la rue. Il lui appartient de le faire éventuellement retirer à ses frais.

21 novembre 2020 : 150ème anniversaire, manifestation avec le colonel Dupré

Site internet actuel en dormance, voir avec Jean François Delaroque pour une mise à jour

Écoles stationnement sur le parking à l'entrée : les véhicules garés en marche arrière laissent échapper leurs gaz sur le trottoir sur lequel passent les enfants

Sécurité : chien de l'espérance, prévenir le Maire de la Madeleine Bouvet qu'il s'attaque aux cyclistes